



**REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

# **PIECES ADMINISTRATIVES**

## **Désignation**

**Délibération du 20 novembre 2017 prescrivant la révision allégée**

**Bilan de la concertation**

**Délibération du 26 février 2018 arrêtant le projet de révision allégée**

**Arrêté d'ouverture d'enquête**

**Avis d'enquête publique**

Le Maire  
**Michel BAHUAUD**

Commune de la Plaine sur Mer





**MAIRIE**  
**DE LA PLAINE SUR MER**  
Code Postal : 44770  
Tél. : 02.40.21.50.14

**Délibération n° II – 8 - 2017**  
***Nombre de Conseillers***

En exercice :	27
Présents :	19
Pouvoirs :	3
Votants :	22
Majorité absolue :	12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix novembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BAHUAUD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 novembre 2017  
Date d'affichage de l'ordre du jour : 14 novembre 2017

### Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,  
Annie FORTINEAU, Danièle VINCENT, René BERTHE, Séverine MARCHAND, Adjointes.  
Jean-Pierre GUIHEUX, Jacky VINET, Josette LADEUILLE, Pierre-Louis GELY, Isabelle LERAY, Maryse MOINEREAU, Caroline GARNIER-RIALLAND, Benoît PACAUD, Ollivier LERAY, Ludovic LE GOFF, Thérèse COUËDEL, Jean GÉRARD, Vanessa ANDRIET, Germaine LEBRUN.

### Etaient excusés

Daniel BENARD, qui a donné pouvoir à Michel BAHUAUD, Patrick FEVRE, qui a donné pouvoir à Jean-Pierre GUIHEUX, Stéphane ANDRÉ, Meggie DIAIS qui a donné pouvoir à Annie FORTINEAU, Jean-Claude PELATAN.

### Etaient absents

Catherine DAUVE, Gaëtan LERAY, Bruno MARCANDELLA.

Secrétaire de séance : Séverine MARCHAND - Adopté à l'unanimité.

### **II - 8 – 2017 / REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU (PROJET INTERMARCHE) : PRESCRIPTION**

Madame Séverine MARCHAND, adjointe déléguée à l'urbanisme, rappelle à l'assemblée :

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-31, L. 153-34, L. 103-2, R153-12,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur approuvé le 16 décembre 2013,

Vu le projet de la moyenne surface Intermarché (construction d'un nouveau magasin sur les parcelles section BO n°26-27-29, situées Boulevard des Nations Unies) qui va dans le sens du développement économique de l'activité,

Considérant que ce projet nécessite l'extension de la zone UC du PLU sur environ 3000 m<sup>2</sup>, réduisant d'autant l'espace agricole (zone A du PLU),

Considérant que la révision porte uniquement sur la réduction d'une zone agricole, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations du PADD du PLU, et que par conséquent, la procédure de révision allégée peut être employée,

Considérant les débats tenus en séance sur les objectifs poursuivis par la révision allégée desquels il ressort :

- des avis favorables
- une demande d'intégration paysagère du projet,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme réunie le 8 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,

- Prescrit la révision allégée n°1 du PLU, conformément à l'article L. 153-32 du Code de l'Urbanisme.
- Fixe, pour cette révision, conformément à l'article R. 153-12 du code de l'Urbanisme, les objectifs suivants : Permettre la mise aux normes et le développement de la seule moyenne surface du territoire (en lien avec l'axe 3 « Favoriser le développement économique local » du PADD du PLU).
- Définit, conformément à l'article L. 103-4 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation suivantes :
  - mise à disposition en mairie d'une note synthétique de présentation de la révision allégée du PLU ; mise en ligne de ce dossier sur le site Internet de la mairie
  - publication dans l'Echo plainais de l'ouverture de la concertation et des lieux de consultation du dossier
  - mise à disposition en mairie d'un registre permettant de consigner les observations du public
- Indique qu'à l'issue de la concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil municipal qui sera en mesure d'arrêter le projet de révision allégée du PLU.
- Rappelle que, conformément aux articles L. 153-11, L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :
  - au préfet de Loire Atlantique
  - au président du Conseil régional des Pays de Loire
  - au président du Conseil départemental de Loire Atlantique

- à l'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du schéma de cohérence territoriale du Pays de Retz
  - au président de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo (compétent en matière de Programme Local de l'Habitat)
  - aux représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers, et de la Chambre d'Agriculture
  - au président de la Section Régionale de Conchyliculture
  - à l'autorité compétente en matière d'organisation de transports urbains
- Rappelle que, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. La mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

**Adopté à l'unanimité**

Signé,  
Le Maire,  
Michel BAHUAUD

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michel BAHUAUD", written over a light blue horizontal line.

Michel BAHUAUD



## REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU



## BILAN DE LA CONCERTATION (Articles L. 103-2 à L. 103-6 du Code de l'urbanisme)



**Commune de la Plaine sur Mer**

**Février 2018**

## ■ CADRE REGLEMENTAIRE

Le Code de l'urbanisme prévoit que la révision du Plan Local d'Urbanisme fasse l'objet d'une concertation du public, dans les conditions définies aux articles L. 103-2 à L. 103-6. Il s'agit, pour les personnes publiques ayant l'initiative d'une opération d'aménagement, d'organiser la concertation le plus en amont possible des procédures administratives, afin d'associer pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Suite à la période de concertation autour du projet, le bilan de cette concertation est présenté au Conseil municipal, conformément à l'article L. 103-6 du Code de l'Urbanisme. Il énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du projet, relate les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et les analyse au regard du projet global de la commune.

## ■ RAPPEL DES MODALITES DE CONCERTATION (article L. 103-4 du Code de l'Urbanisme)

Dans le cadre de la prescription de la révision allégée du PLU, la délibération du Conseil municipal du 20 novembre 2017 avait fixé les modalités de concertation suivantes :

- mise à disposition en mairie d'une note synthétique de présentation de la révision allégée du PLU ; mise en ligne de ce dossier sur le site Internet de la mairie
- publication dans l'Echo plainais de l'ouverture de la concertation et des lieux de consultation du dossier
- mise à disposition en mairie d'un registre permettant de consigner les observations du public

## ■ MESURES DE CONCERTATION MISES EN ŒUVRE

### ➤ Information préalable à la prescription de la révision allégée

Dès l'été 2017, la commune a fait le choix de communiquer sur le projet de révision allégée du PLU par un article publié dans le bulletin annuel.

La prescription de la révision allégée a été annoncée dans la presse locale avant la tenue du Conseil municipal dans les éditions suivantes :

- Ouest France du 16 novembre 2017
- Presse-Océan du 16 novembre 2017
- Courrier du Pays de Retz du 17 novembre 2017

Par ailleurs, un article dédié au projet d'Intermarché et à la révision allégée du PLU est paru dans le Courrier du Pays de Retz le 8 décembre, suite à la tenue du Conseil municipal.

M. Le Maire a également évoqué la révision allégée lors de la cérémonie des vœux à la population qui s'est tenue le 20 janvier 2018 (environ 200 personnes étaient présentes). Plusieurs articles dans la presse locale ont relaté ce discours, et notamment le projet d'Intermarché et de révision allégée du PLU :

- Presse-Océan du 23 janvier 2018
- Ouest France du 26 janvier 2018

### ➤ Mise à disposition d'une note synthétique et ouverture d'un registre en mairie

Un dossier présentant le projet et son incidence sur l'environnement, ainsi qu'un registre ont été mis à disposition du public en libre consultation à l'accueil de la mairie à compter du 18 décembre 2017. Le dossier et le registre ont été laissés en place jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée du PLU par le Conseil municipal.

La mise à disposition en mairie du dossier explicatif et du registre a été annoncée :

- dans l'article mis en ligne sur le site internet de la mairie le 18 décembre 2017 (flash info dans la rubrique actualités et article dédié dans la rubrique Vie pratique < Urbanisme)
- dans l'Echo plainais n° 135 de janvier-février 2018, distribué début janvier
- dans l'article du Ouest France du 18 janvier 2018

➤ Observations consignées au registre

Aucune remarque n'a été consignée au registre mis à disposition du public à l'accueil de la mairie ; il a néanmoins pu être observé que le dossier a fait l'objet de plusieurs consultations.

Il peut également être souligné qu'aucun courrier n'a été reçu en mairie au sujet de la révision allégée, ni aucune personne en rendez-vous à ce sujet.

## ■ BILAN DE LA CONCERTATION

Il ressort de la concertation que les actions menées pour informer et échanger avec le public se sont déroulées conformément aux modalités définies dans la délibération du 20 novembre 2017.

Aucune observation n'a été formulée par le public durant la période de concertation.

Aussi, à ce stade, le projet d'extension de la zone UC du PLU ne fait donc l'objet d'aucune réticence de la part de la population (et notamment de la part des riverains). De manière générale, le projet a faiblement mobilisé l'intérêt du public. Cette faible mobilisation peut s'expliquer dans la mesure où le projet impacte peu les secteurs urbanisés, d'où une population moins concernée.

En conclusion, l'opportunité d'étendre la zone UC du PLU pour permettre la mise aux normes et le développement de la moyenne surface Intermarché est donc confortée.

Suite à l'arrêt du projet en Conseil municipal puis à son examen conjoint par les personnes publiques associées, l'enquête publique constituera un second temps de concertation pour permettre aux personnes qui ne l'auraient pas fait jusqu'ici de s'exprimer sur le projet.

## ■ ANNEXES

Les annexes compilées dans le dossier ci-après constituent les justificatifs des mesures de concertation décrites précédemment.

# urbanisme

## REVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La municipalité engagera cette année la première procédure de révision de son plan local d'urbanisme afin de permettre l'extension de la zone commerciale située le long du boulevard des Nations Unies (zone UC).

Par cette extension de la zone UC, il s'agit pour la municipalité de veiller à adapter l'offre de services

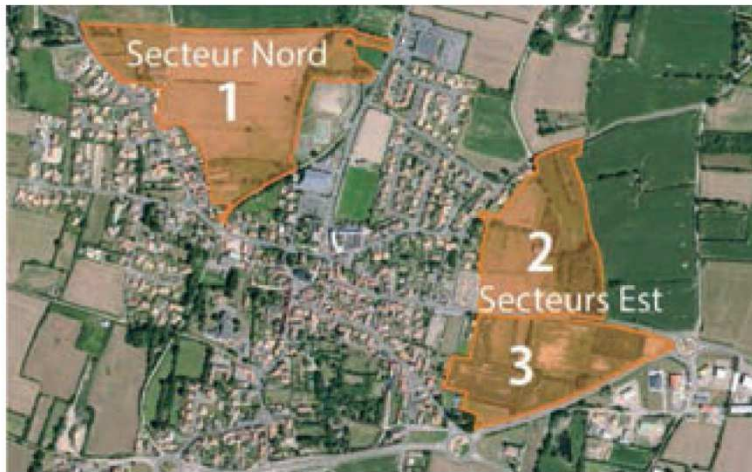
et de commerces en centre-bourg et ainsi anticiper sur les besoins futurs de développement de l'actuelle surface commerciale.

Cette procédure d'évolution du PLU correspond à une procédure de révision dite « allégée » (article L. 153-34 du Code de l'Urbanisme). Contrairement à la procédure de modification n°1 en cours, la procédure de révision n°1 permettra, à condition

d'obtenir toutes les autorisations administratives requises, de procéder à l'extension d'une zone constructible (zone UC) sur une terre agricole (zone A).

## ZAC

### Etat d'avancement du projet d'extension du centre-bourg : un aménageur désigné



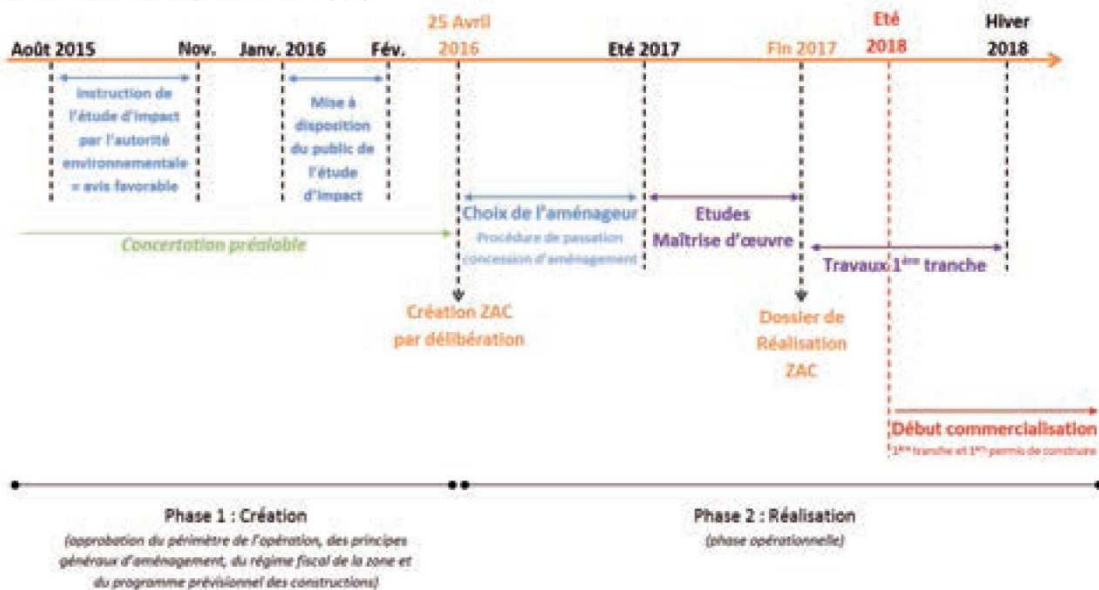
Le projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) d'extension du centre-bourg, approuvé par délibération du conseil municipal le 25 avril 2016, poursuit sa mise en œuvre.

Suite à la diffusion d'un appel à candidatures en juin 2016, la municipalité a reçu 6 propositions d'aménageurs publics et privés pour la réalisation du projet d'extension du centre-bourg. Après analyse des offres et auditions des candidats les plus pertinents, la municipalité a désigné LAD-SELA pour l'aménagement de la ZAC.

Pour rappel, cet aménageur aura en charge :

- la réalisation d'un programme global prévisionnel de constructions d'environ 350 logements (acquisition, viabilisation et commercialisation des terrains),
- la réalisation de l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'aménagement d'espaces libres et d'installations diverses nécessaires aux futurs habitants et usagers de la ZAC.

### Procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)



## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

La modification n°1 du PLU a été approuvée par le Conseil municipal le 20 novembre dernier.

L'objectif de cette modification était de corriger les dispositions graphiques et écrites qui se sont révélées incorrectes ou insuffisamment adaptées à la réalité du terrain, ou qui ne correspondent plus aux projets de la commune. Le dossier de PLU modifié est consultable, auprès du service Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la mairie, rubrique Vie Pratique < Urbanisme.

### RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU : PRESCRIPTION

Par délibération du 20 novembre dernier, la municipalité a prescrit la révision du PLU, afin de permettre l'extension de la zone commerciale, située le long du boulevard des Nations Unies, sur laquelle est implanté Intermarché. L'objectif est de permettre la mise aux normes et le développement de la seule moyenne surface du territoire. Cette procédure d'évolution du PLU correspond à une procédure de révision dite « allégée » (article L. 153-34 du Code de l'Urbanisme) ; elle est nécessaire dans la mesure où l'extension de la zone commerciale constructible (zone UC) est envisagée sur une terre agricole (zone A). Une notice explicative, ainsi qu'un registre dans lequel le public pourra déposer ses observations, sont mis à disposition en mairie. La notice explicative est par ailleurs consultable sur le site Internet de la mairie rubrique Vie Pratique < Urbanisme.

Après cette période de concertation, le projet sera arrêté par le Conseil municipal pour ensuite être soumis à l'avis des personnes publiques associées, puis à enquête publique, avant approbation.

## → CONCOURS DES MAISONS ET JARDINS FLEURIS

La remise des prix a eu lieu le 4 novembre 2017. Le jury, composé de 2 professionnels et 3 élus, a sereinement noté les 24 jardins. Tous les participants ont reçu des fleurs et un bon d'achat à hauteur de leur classement.



## INFOS PRATIQUES

### → RECENSEMENT DE LA POPULATION

**Le recensement, chacun de nous est concerné**

Toute la population de LA PLAINE SUR MER sera recensée entre le jeudi 18 janvier et le samedi 17 février 2018



Le recensement permet de connaître le nombre de personnes vivant en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique.

En 2018, notre commune sera recensée. Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la Mairie et l'Insee.

Un agent recenseur se rendra donc à votre domicile



**De gauche à droite :**

Agents recenseurs : Sandrine DAVID, Virginie DROUX, Céline BOSSARD, Audrey GAUTIER-THEVENIN, Jessica VERNEDE, Micheline ROBERT, Valérie LECAT, Véronique DELANNÉ, Pauline NALLET, Cécilia MACÉ, Patrick COLLET.

**Coordonnateur communal :** Rémi LAGADEC

**Coordonnatrice adjointe :** Caroline CONSTANT  
(absente sur la photo)

à partir du 18 janvier 2018. Il sera muni d'une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du Maire.

Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours et vous proposera de le faire en ligne, sur Internet, à l'aide de codes personnels. A défaut, vous pourrez utiliser les formulaires papier. Lorsque ceux-ci seront remplis, ils devront être remis à l'agent recenseur.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre participation est essentielle. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée, sur l'obligation, la coordination et le secret statistique.

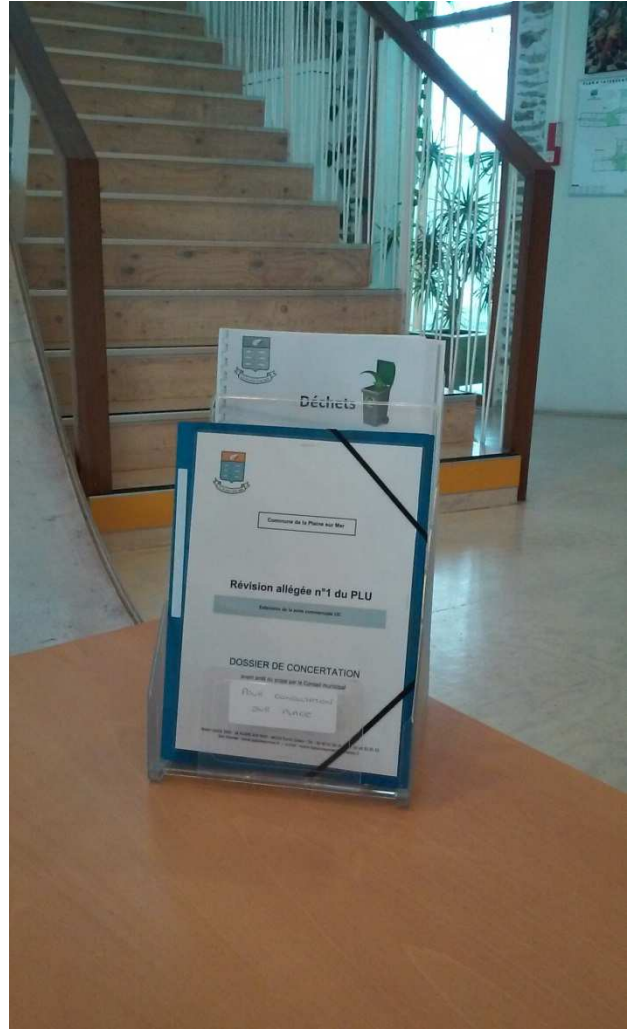
**Pour obtenir des renseignements complémentaires ou signaler votre absence pendant la période du recensement, contactez M. Rémi LAGADEC, à la mairie au (02.40.21.50.14).**

**Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2018 :** [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

### → Recensement citoyen obligatoire

Les jeunes gens et jeunes filles domiciliés sur la commune, nés en **décembre 2001, janvier, février et mars 2002** sont priés de bien vouloir se présenter en mairie, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile, afin de se faire recenser.





The screenshot shows the official website of La Plaine sur mer. The header includes the logo 'La Plaine sur mer' and the text 'SITE OFFICIEL DE LA VILLE'. Navigation links include 'Découvrir', 'Vie municipale', 'Vie pratique', and 'Culture et Loisirs'. A search bar is located in the top right corner.

The main content area is titled 'Actualités' and features a grid of news articles. A red arrow points to the article titled 'Révision allégée n°1 du PLU' (dated 19/12/2017). The article text reads: 'La révision allégée du PLU a été prescrite par le Conseil municipal du 20 novembre 2017. Elle permettra l'extension de la zone commerciale UC....'

Other articles in the grid include:
 

- 'VOEUX 2018' (dated 18/01/2018) by Mr Michel BAHUAUD.
- 'Fermeture exceptionnelle de la mairie' (dated 18/01/2018).
- 'La commune de La Plaine-sur-Mer lauréate de la « mention spéciale du jury du CAUE 44 » pour la qualité de sa réflexion urbaine' (dated 19/12/2017).
- 'Fermeture exceptionnelle de la Médiathèque pendant les fêtes' (dated 19/12/2017).
- 'Changement temporaire des horaires du service urbanisme' (dated 11/12/2017).
- 'REUNION PUBLIQUE : Présentation du projet « LE CLOS DES RAILLERES » Lundi 18 décembre 2017' (dated 11/12/2017).
- 'RECENSEMENT DE LA POPULATION' (dated 27/11/2017).

The right sidebar, labeled 'INFO LIVE', contains icons and links for:
 

- Démarches en ligne
- Publications
- Office de tourisme
- Ports
- Restaurant scolaire
- Médiathèque

At the bottom of the sidebar, there is a section for 'Actualités' with a sub-link for 'VOEUX 2018'.

La Plaine sur mer  
SITE OFFICIEL DE LA VILLE

A+ A- A= Rechercher

Découvrir | Vie municipale | Vie pratique | Culture et Loisirs

Accueil / Vie pratique / Urbanisme / Révision allégée n°1 du PLU

# Révision allégée n°1 du PLU



Par délibération du 20 novembre dernier, la municipalité a prescrit la révision du PLU afin de permettre l'extension de la zone commerciale située le long du boulevard des Nations Unies sur laquelle est implanté Intermarché. L'objectif est de permettre la mise aux normes et le développement de la seule moyenne surface du territoire.

Cette procédure d'évolution du PLU correspond à une procédure de révision dite « allégée » (article L. 153-34 du Code de l'Urbanisme) ; elle est nécessaire dans la mesure où l'extension de la zone commerciale constructible (zone UC) est envisagée sur une terre agricole (zone A).

La notice explicative présentant le projet est téléchargeable [ici](#). Un registre dans lequel le public peut déposer ses observations est mis à disposition en mairie ; la notice explicative est également consultable sous format papier en mairie.

Après cette période de concertation, le projet sera arrêté par le Conseil municipal pour ensuite être soumis à l'avis des personnes publiques associées, puis à enquête publique, avant approbation.

Partager cette page  J'aime 0  Tweeter 

**INFO LIVE**

- Démarches en ligne
- Publications
- Office de tourisme
- Ports
- Restaurant scolaire
- Médiathèque

Actualités

Fermeture exceptionnelle de la mairie

## La Plaine-sur-Mer

Ouest France du 18 janvier 2018

### Le conseil permet l'extension de la zone d'Intermarché

Corriger les dispositions graphiques et écrites qui se sont révélées incorrectes ou insuffisamment adaptées à la réalité du terrain, c'était l'objectif de d'une mesure décidée le 20 novembre. En effet, le conseil municipal a approuvé la modification du plan local d'urbanisme (PLU). Le dossier est consultable, auprès du service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet de la mairie, rubrique « vie pratique urbanisme ». Lors de ce même conseil, les élus ont prescrit la révision du PLU, afin de permettre l'extension de

la zone commerciale, située boulevard des Nations Unies, sur laquelle est implanté Intermarché. Cette procédure est nécessaire dans la mesure où l'extension de la zone commerciale constructible (zone UC) est envisagée sur une terre agricole (zone A). Une notice explicative, ainsi qu'un registre dans lequel le public peut déposer ses observations, sont mis à disposition en mairie.

Après concertation, et enquête publique, le projet sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal pour approbation.

Pays de Retz

# Les Chauvin, une famille à la ville comme à la scène

**Sainte-Pazanne** — Ils sont acteurs, machinistes, choristes... Ils brûlent les planches depuis 48 ans et trois générations. Revue du casting familial à l'affiche de la pièce *Tiercé gagnant*.

Les gens d'ici

C'était il y a 48 ans. Monique et Marcel Chauvin venaient d'emménager à Sainte-Pazanne. « Nous nous sommes dit : pour nous intégrer, il nous faut entrer dans la troupe du Christ-Roi... » Presque un demi-siècle plus tard, ils sont « toujours dedans », membres de la « grande famille des artisans du Christ-Roi », comme on l'appelle ici.

Marcel, 80 ans, est encore machiniste et Monique, 77 ans, choriste. Et bien évidemment, la fratrie a été élevée au rythme des trois coups du levé de rideau.

Comme un baptême sur les planches, les enfants et petits-enfants « ont tous fait le petit Jésus » dans la crèche du Christ-Roi, confie Monique. Ici, c'est une fierté.

**Une représentation samedi prochain**

La deuxième génération Chauvin (les enfants) a enchaîné les rôles dans le spectacle pazennais quasi séculaire : un ange, un oiseau, la femme d'Érode, Marie-Madeleine pour Véronique ; le rôle principal du Diable, entre autres, pour Emmanuel.

La troisième génération n'échappe pas à la règle : Cécile (fille de Véronique) faisait Marie quand son oncle Emmanuel jouait Joseph... On en passe et des meilleurs mais, « si on prend l'arbre généalogique, tout le monde a joué ! ».

Puis la passion théâtrale de la famille Chauvin a débordé de la scène du Christ-Roi : Emmanuel a co-fondé la troupe Evolution en 1993, il a interprété des rôles majeurs comme celui de Pignon dans *Dîner de con*.

Il est aujourd'hui le patron de la troupe Côté Scène, qui interprète la comédie *Tiercé gagnant*, à partir de



(De g. à d.) (au premier rang) Monique, Aaron et Marcel, (au deuxième rang) Véronique, Cécile et Florie, (au troisième rang) Pascal, Emmanuel et Romain.

ce samedi au théâtre Jeanne-d'Arc. Cela se passe dans un hôtel particulier de Chantilly tenu par un couple de bourgeois : l'histoire de trois petits truands qui veulent truquer le prix de Diane, course de tiercé pour récupérer l'argent investi par les autres pareurs.

**Décors, son et lumière également**

Véronique, quant à elle, avoue avoir « écumé beaucoup de rôles » dans les différentes troupes locales, comme Fanny dans la trilogie de Pa-

gnol, à l'âge de 18 ans. « Aujourd'hui on me donne le rôle de la vieille ! Ils n'acceptent même avec des béquilles... »

Les conjoints (Florie et Pascal) sont dans tous les coups, et la descendance a embolée le pas : Romain aux décors, son et lumière ; Cécile, elle, jouera dans un nouveau registre, comme par exemple « une niaise ». Mais quid de la quatrième génération ?

Quand on interroge Aaron (fils de Cécile, 7 ans) s'il veut faire du théâtre, il répond d'une réplique digne d'un

vaudeville : « Ah oui ! Je jouerai l'emmerdeuse... comme maman ! »

Les six représentations de *Tiercé gagnant* au théâtre Jeanne-d'Arc : les samedis 18 et 25 novembre, 2 et 9 décembre, à 20 h 30 ; les dimanches 3 décembre, à 14 h 30, et 31 décembre, à 19 h 30. Tarif : 10 € (sauf le 31 décembre, 25 €). Réservations : au théâtre les samedis, de 10 h à 12 h, ou par téléphone les mardis, mercredis et jeudis, de 17 h à 19 h 30.

Chauvé

## Les mini-lecteurs reçus à la médiathèque



Avec Nathalie Haques et Isabelle Petit, les mini-lecteurs sont à la fête à la médiathèque.

L'initiative

Les livres, c'est bon pour les bébés ! La structure de Chauvé les accueille depuis quelques années et vient de mettre en place un partenariat pour recevoir les mini-lecteurs. Samedi matin, ils seront accueillis avec leurs parents, à la médiathèque.

Ce nouveau service a été mis en place, il y a quelques semaines, afin de développer les politiques communes de la médiathèque et du réseau d'assistantes maternelles (Ram), et sensibiliser dès le plus jeune âge, les jeunes et leurs accompagnants à la culture littéraire ; et pour mutualiser les moyens sur le territoire. « J'ai créé ce service il y a 2 ans, mais Isabelle Petit, éducatrice de jeunes enfants et co-animatrice de ces ateliers, m'a recontacté cette année pour former un partenariat, entre le Ram agrandi depuis la fusion des communautés de communes et Chauvé, qui dispose désormais des moyens pour mettre en place ces ateliers mensuels »,

explique Nathalie Haques, la bibliothécaire de Chauvé. « Le 6 octobre, nous avons reçu pour notre premier rendez-vous mensuel les assistantes maternelles et un groupe de mini-lecteurs. À partir de samedi, ce sera au tour des familles, une fois par trimestre. Ces rencontres s'articulent autour de la lecture de 3 livres, entrecoupée de comptines, suivie d'une partie bricolage en rapport avec le thème choisi. Il s'agit de permettre aux familles de découvrir le plaisir d'être ensemble à la médiathèque mais aussi de dé-mystifier ce lieu ».

Pour le premier rendez-vous proposé aux familles, Nathalie Haques et Isabelle Petit ont choisi de proposer aux enfants de se faire peur !

**Samedi 18 novembre**, de 10 h 30 à 11 h 30 : histoires, comptines et bricolage. Médiathèque Au Bonheur des mots, 7, allée du Théâtre. Gratuit sur inscription préalable ; tél. 02 40 64 37 34 ou mediathèque@chauve.fr

## À l'agenda de vos communes

**Annoncez gratuitement vos événements sur :**  
[www.infolocale.fr](http://www.infolocale.fr)

**Corcoué-sur-Logne**  
**Du Côté d'Chez toi Théâtre :**  
**Nuances Bleues**

Festival. Festival organisé par la Compagnie Théâtrale «Les Pieds dans l'Plat» (La Roche sur Yon). Pièce inspirée par la tempête *Xynthia*. Chacun(e) apporte quelque chose à grignoter. L'association AELO fournit les boissons. On partage tout avec les artistes après le spectacle.

**Samedi 18 novembre**, 20 h, association Accueil entre Loire et Océan, 46, rue la Normandière. Tarifs : 10,50 €, réduit 6,50 €, gratuite pour les moins de 12 ans. Contact et réservation : 02 28 01 42 14, 06 87 56 10 50, aelo9444@gmail.com, <http://entre.loire.et.ocean.free.fr/joomla/>

**La Chevrolière**  
**Atelier de mémoire sur les anciens métiers à Passay**



L'Office de tourisme de Grand Lieu poursuit les recherches ethnologiques du village de Passay et propose plusieurs ateliers au cours de l'hiver sur le thème des anciens métiers à Passay (XIXe siècle). Ce travail de collecte, ou-

vert à tous, fera l'objet d'une exposition. Témoignages, photos, vidéos...  
**Samedi 18 novembre**, 10 h, Maison touristique de Passay, 16, rue Yves-Brisson, Gratuit. Contact : 02 40 31 36 46, ot-grandlieu@cc-grandlieu.fr

**Corsept**  
**Conseil municipal**

Présentation du rapport d'activités 2016. Prise de compétence obligatoire Gemapi au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et modification des statuts. Mutualisation « Arbre de Noël ». Instauration du Compte épargne temps. Réalisation de la convention avec l'association Soins santé. Voyage scolaire école C.-Corot, attribution d'une subvention pour l'année 2017. Décision modificative n° 1 au budget principal. Tarifs communaux 2018. Informations diverses : suivi du Plu.  
**Lundi 20 novembre**, 20 h, mairie, 6, rue de la Mairie. Contact : 02 40 27 51 96, accuei@corsept.fr, <http://www.corsept.fr>

**La Plaine-sur-Mer**  
**Conseil municipal**

Urbanisme : approbation de la modification n° 1 du Plu, prescription de la révision allégée n° 1 du Plu. Voirie et réseaux : approbation du programme d'effacement des réseaux aériens : allée des Quatre-Vents et boulevard de la Tara. Intercommunalité : convention financière de transfert de la zone artisanale des Gateburières, convention de gestion des zones artisanales, rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Communications diverses.  
**Lundi 20 novembre**, 20 h 30, mairie.

**Machecoul-Saint-Même**  
**Amitié Machecoul Roumanie**

Opération solidarité. Collecte de papiers, journaux, publicité et cartons par l'association Amitié Machecoul Roumanie tous les samedis de novembre et décembre 2017.  
**Samedi 18, samedi 25 novembre, samedi 2 décembre**, 10 h à 11 h, 2, rue du Bourgignon. Contact : 02 40 02 99 17, jymr.monnier@orange.fr

**Pornic**  
**Association Inseretz, mise à disposition de personnel**

Horaires. Mise à disposition de personnel compétent et local pour particuliers, associations, collectivités ou entreprises (ménage, jardinage, garde d'enfants, manutention, remplacement temporaire).  
**Vendredi 17 novembre**, 8 h à 12 h et 14 h à 18 h, Inseretz, rue Arago, Zac de la Blavetière. Contact : 02 40 82 80 37, contact@inseretz.fr, <http://www.inseretz.org/>

**Concert avec Samba Diop : stage de danse et percus africaines yoga**



L'asso diaspora groove organise une journée de stage en danse africaine et en percussions atelier culinaire sur le jus de bissap et du yoga sonore à partir de 10 h puis 11 h stage percussion africaine avec Samba Diop à 14 h la danse et 16 h 30 en concert.  
**Dimanche 19 novembre**, 10 h à 12 h 30 et 14 h à 18 h 30, Salle le Val D'Amour, 76, la Bourrelrière. Tarifs : 20 €, réduit 5 €. Concert en participation libre plusieurs tarifs adhérent ou pas à l'association. Réservation avant le 18 novembre. Contact : 06 50 20 90 80, diasporagroove1@hotmail.fr

**Port-Saint-Père**  
**Collecte de papiers, journaux, catalogues, pubs, feuilles**

Sur l'Apel de l'école de l'Alliance.  
**Samedi 18 novembre**, 10 h à 12 h, école de l'Alliance, rue du Fief.

RÉSIDENCE SENIORS

**DÉCOUVREZ  
LES GIRANDIÈRES À  
CHALLANS**  
93, rue de l'Herseau

**« Je ne pensais pas que les courses pouvaient être un travail d'équipe ! »**

**VENEZ VISITER !**

**Une résidence conviviale et un accompagnement pour vivre le meilleur de sa retraite**

Les Girandières proposent à ses résidents des appartements à la location permettant de vivre en toute liberté, avec un personnel qualifié disponible en permanence. De nombreux services et animations rendent le quotidien plus agréable... et vous libèrent des petits soucis de tous les jours !

ACCESSIBILITÉ  
RÉSIDENTIELLE  
SÉCURITÉ  
ANIMATIONS  
ET SERVICES

**LES GIRANDIÈRES**  
Résidences Services Seniors

Faisons connaissance !  
**0 800 969 696** Service & appel gratuits  
[girandieres.com](http://girandieres.com)

## PRATIQUE

### CORSEPT

#### → Conseil municipal

Lundi 20, 20 h, mairie, 6, rue de la Mairie. Présentation du rapport d'activités 2016. Prise de compétence obligatoire Gemapi au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et modification des statuts. Mutualisation « Arbre de Noël ». Instauration du Compte épargne temps. Révision de la convention avec l'association Soins santé. Voyage scolaire école C.-Corrot, attribution d'une subvention pour l'année 2017. Décision modificative n°1 au budget principal. Tarifs communaux 2018. Informations diverses : suivi du Plu. Contact : 02 40 27 51 96, accueil@corsept.fr, http://www.corsept.fr

### LA PLAINE-SUR-MER

#### → Conseil municipal

Lundi 20, 20 h 30, mairie. Urbanisme : approbation de la modification n°1 du Plu, prescription de la révision allégée n°1 du Plu. Voirie et réseaux : approbation du programme d'effacement des réseaux aériens : allée des Quatre-Vents et boulevard de la Tara. Inter-communalité : convention financière de transfert de la zone artisanale des Gateburières, convention de gestion des zones artisanales, rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Communications diverses.

### PORNIC

#### → Association Inseretz, mise à disposition de personnel

Horaires vendredi 17, 8 h à 12 h et 14 h à 18 h, Inseretz, Zac de la Blavetière. Mise à disposition de personnel compétent et local pour particuliers, associations, collectivités ou entreprises (ménage, jardinage, garde d'enfants, manutention, remplacement temporaire). Contact : 02 40 82 80 37, contact@inseretz.fr, http://www.inse-

retz.org/

#### → Concert avec Samba Diop : stage de danse et percus africaines yoga

L'asso diaspora groove organise une journée de stage en danse africaine et en percussions atelier culinaire sur le jus de bissap et du yoga sonore à partir de 10 h puis 11 h stage percussion africaine avec Samba Diop à 14 h la danse et 16 h 30 en concert. Dimanche 19, 10 h à 12 h 30 et 14 h à 18 h 30, Salle le Val D'Amour, 76, la Bourrelrière. 20 €, ré-duit 5 €. Concert en participation libre plusieurs tarifs adhérent ou pas à l'association. Réservation avant le 18 novembre. Contact : 06 50 20 90 80, diasporagroove@hotmail.fr

### PORT-SAINT-PÈRE

#### → Atelier sophrologie Développez sa capacité de détente

Vendredi 17, 20 h à 21 h 30, salle des associations, 13, rue de Pornic. Cet atelier vise à mieux prendre conscience de ses tensions et apprendre à se relâcher au quotidien. Franck Laheux, sophrologue, vous amènera à vous relâcher dans l'instant grâce à quelques exercices ainsi qu'à une technique sophrologique vous permettant une détente profonde. Tarif : 10 € de participation à l'atelier + 3 € d'adhésion annuelle asso. Contact et réservation : 06 78 66 02 09, lesateliersderetz@gmail.com, http://www.facebook.com/lesateliersderetz/

### SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

#### → Animations musicales

Samedi 18, 16 h 30, médiathèque Lettres-de-mon-Moulin. Dans le cadre du Mois des tout-petits organisé par la médiathèque municipale Lettres de mon Moulin, des animations musicales sont proposées par Ghislaine

Baralon. Gratuit. Contact et réservation : 02 40 27 86 30, mediatheque@stmichelchefchef.fr, www.stmichelchefchef.fr/mediatheque

#### → Arbre des enfants, récompenses Fleurs et paysages

Samedi 18, 10 h, complexe sportif de la Viauderie. À l'issue de l'événement, les récompenses du concours municipal Fleurs et paysages seront remises à 11h, salle de réception de la Viauderie.

### PORT-SAINT-PÈRE

#### → Collecte de papiers, journaux, catalogues, pubs, feuilles

Samedi 18, 10 h à 12 h, école de l'Alliance.

### SAINTE-PAZANNE

#### → Collectes de papier

Opération solidarité samedi 18, 10 h à 12 h, école Notre-Dame-de-Lourdes. L'APE organise des collectes de papier. L'argent récolté par sa revente sert à financer des travaux dans l'école, des achats de matériel, des sorties scolaires. En dehors des heures de permanence, il est interdit par la loi de déposer le papier sur la voie publique à l'extérieur de l'école.

### SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS

#### → Cie Les Escrogrifs : «La Méthode Fowley»

Art et spectacle de rue. Duo burlesque pour une chorale de spectateurs (spectacle à venir voir en famille). Une écriture ciselée, des personnages clownesques, des séquences de chant collectif, des exploits burlesques, des catastrophes hilarantes, le tout saupoudré d'une poignante humanité... C'est la Méthode Fowley. Jeudi 16 novembre, 19 h, la Motte-aux-cochons, 9, rue du Clos-Paulet. Tarif : Prix libre. Contact : http://www.lamotteaux-cochons.com

## ➔ ROUANS. En attendant l'ouverture de la déviation ouest L'accès du bourg va être sécurisé



Les travaux de sécurisation seront terminés au premier trimestre 2018.

Si des travaux de sécurisation ont lieu en ce moment sur la route de Chéméré, ce n'est pas un hasard : cet axe, qui va du cimetière à la Cavernière, va bientôt voir passer de plus en plus de véhicules. « Nous préparons la future ouverture de la déviation ouest. L'objectif est de mettre en place une sécurisation optimale et un aménagement des trottoirs

afin que la liaison douce soit opérante entre les différents points de la ville en renforçant particulièrement cet axe », explique l'adjoint à la voirie, Jean-Gérard Favreau. Il ajoute : « En effet, fin 2018, dès lors que la demi-dévi-ation de Vue et Rouans sera ouverte, la circulation dans notre commune va croître dans une proportion non négligeable mais non quantifiable à ce

jour, car on sait que certains automobilistes allant vers Nantes feront le choix de traverser la commune plutôt que de continuer sur la route des Carrières, en direction de Sainte-Pazanne. » Des ralentisseurs avec passages piétons, des priorités à droite sur tous les carrefours permettront de limiter autant que possible la vitesse et de dissuader.

## ▶ EN IMAGE



## Afrique du Nord : trois médaillés

ane Paanne Samedi 11 novembre, association et amicale des anciens combattants, élus et population, pompiers et musiciens de l'Harmonie se sont réunis afin de commémorer l'Armistice de la

Première Guerre mondiale. Albert Ardois, Pierre Briand et Albert Guillet ont reçu la médaille commémorative des opérations de maintien de l'ordre en Afrique du nord.

# Pornic et sa région

## ■ PRÉFAILLES

### 3 QUESTIONS À EMILIE MOREAU

Dans le cadre du mois des tout-petits, la médiathèque Joseph Rousse de La Plaine sur Mer organise un ciné-débat au cinéma l'Atlantique de Préailles vendredi 17 novembre à 19 h. Le film documentaire, de Michel Meignant et Mário Viana, traite de l'éducation des enfants dans la bienveillance. Emilie Moreau des Ateliers du Positif animera le débat à la suite du film.



de proposer des ateliers aux parents et des formations aux professionnels de l'enfance et de l'éducation.

#### 1. Qu'est ce qui vous plaît dans le film ?

La volonté de susciter des prises de conscience sur notre besoin universel d'être en lien les uns avec les autres, ce qui peut faire obstacle à ce lien, et ce qui y contribue : l'empathie. Et bien sûr le rôle premier de l'éducation pour apprendre à développer notre empathie ! Dans les Ateliers, nous commençons par inviter les parents à travailler sur leurs valeurs, sur ce que chaque parent souhaite transmettre et sur ce qu'il incarne. C'est fondateur pour déterminer ensuite ce qui va guider l'éducation de ses enfants, les règles de la famille. Car on éduque avant tout par l'exemple que l'on donne à nos enfants.

#### 2. C'est quoi « les Ateliers du Positif » ?

Les ateliers ont été créés par Agnès Dutheil, conférencière, formatrice et auteure de *La psychologie positive avec les enfants*. Ils sont nés de l'envie de partager une autre approche éducative, dite positive, parce qu'inspirée notamment des apports de la psychologie positive. L'idée est de diffuser ce message à l'occasion de conférences et aussi

#### 3. Qu'est ce que l'éducation positive ?

L'éducation est dite positive en ceci qu'elle respecte les besoins de l'enfant. Ces besoins, nous avons aujourd'hui la possibilité de mieux les connaître et comprendre, notamment grâce à l'apport des neurosciences. C'est une éducation qui s'appuie sur les points forts de l'enfant. En encourageant l'enfant à développer ses talents, nous lui offrons plus de chances de s'épanouir. Enfin, l'éducation positive constitue une alternative à l'autoritarisme et au laxisme en proposant un cadre et des règles, en veillant à leur respect sans le recours aux punitions. Ces dernières n'enseignent pas aux enfants à être responsables de leurs actes.

## ■ Infocale

**Déchets.** Modalités de collecte : collecte des bacs à ordures ménagères tous les mardis ; collecte des emballages recyclables un mardi sur deux toutes les semaines impaires. Les verres et les papiers doivent désormais être déposés dans les colonnes de tri dédiées à cet effet. Contacts : 02 51 74 28 10, environnement@

ccpornic.fr, www.trionsensemble.fr

**Battues sangliers.** Samedi 25 novembre, samedi 23 décembre et vendredi 29 décembre sur les communes de La Plaine et de Préailles. Rendez-vous parking de la Poste de la Plaine à 8h.

## ■ LA PLAINE-SUR-MER

### ■ Infocale

**Conseil municipal.** Lundi 20 novembre, 20 h 30, mairie. Urbanisme : approbation de la modification numero 1 du Plu, prescription de la révision allégée numero 1 du Plu. Voirie et réseaux : approbation du programme d'effacement des réseaux aériens : allée des Quatre Vents et boulevard de la Tara. Intercommunalité : convention financière de transfert de la zone artisanale des Gatebunières, convention de gestion des zones artisanales, rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Communications diverses.

de La Plaine. Pour toutes les personnes souhaitant pratiquer une activité sportive. Du lundi au vendredi, hors vacances scolaires, différentes activités pour tous les âges dans différentes communes. Payant. Contact au 06 36 87 84 07, assomagiforme44@gmail.com

**LIVET COMBUSTIBLE**

Livraisons à domicile

- FIOUL DOMESTIQUE
- SUPER FIOUL
- GASOIL PLUS
- GNR PLUS
- ADBLUE

Nettoyage cuve à fioul  
Fioul au détail (pompe)  
Petit camion (pour accès difficile)

**02 40 64 27 47**

33, route de Nantes, 44640 VUE - www.livet-combustible.com

**Battues sangliers.** Samedi 25 novembre, samedi 23 décembre et vendredi 29 décembre sur les communes de La Plaine et de Préailles. Rendez-vous parking de la Poste de La Plaine à 8h.

**Magic forme.** Jusqu'au vendredi 29 juin 2018, 14, rue du Haut

## ■ LA PLAINE-SUR-MER

### COMMÉMORATION. Gilbert Durand et Claude Dousset médaillés



Gilbert Durand et Claude Dousset entourés des portes drapeaux Roger Leroy et Dominique Lesueur, et Joël Logerie, président de l'UNC.

Samedi 11 novembre a eu lieu la cérémonie commémorative à La Plaine sur Mer et Préailles.

A cette occasion Gilbert Durand a reçu la médaille du mérite et Claude Dousset la médaille commémorative par les maires Michel Bahuaud et Claude Caudal. La cérémonie a eu lieu dans la salle des loisirs où est instal-

lée l'exposition du centenaire de la guerre 14-18. L'exposition dédiée à la mémoire des 44 soldats plainais et des 22 soldats préfallais morts pour la France avec six poilus mis en exergue : Charles Gilazeau, Gustave Joubert, Lucien Boutin, Donatien Gantier, Donatien Rouleau, Gil-das Thébaud.

« Notre village ne comp-

tait que 1 150 habitants en 1914, c'est donc près de 4 % de sa population qui a disparu tragiquement. Non, ce n'est pas avoir l'esprit morbide que de nous souvenir, les peuples qui oublient leur histoire, se condamnent généralement à la revivre », a déclaré Michel Bahuaud, maire de La Plaine sur Mer.

## ■ SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

### MÉDIATHÈQUE. Un spectacle pour les tout-petits

Dans le cadre du Mois des tout-petits organisé par la médiathèque tout le mois de novembre, un spectacle est organisé par la Compagnie du Bocage, samedi 25 novembre, à 16 h 30 : *Le Petit Bestiaire*. Entre chansons et comptines, les enfants pourront participer avec les mains ou des instruments.

*Le Petit Bestiaire*, conte musical très jeune public, propose d'écouter des chansons et comptines au fil d'une histoire de petites bêtes, accompagnées de véritables instruments de musique pour enfants (guitare, cloches, accordéon, xylophone, flûte, tubes...).

Un spectacle cabotin et interactif où l'on apprend très vite en s'amusant à moduler vitesse, volume, rythme et harmonie ; sur une histoire qui traite de la bagarre et de la violence de ma-



Sandrine Bernard-Abraham, conteuse et musicienne, s'accompagne d'un décor en tissu et de petites marionnettes cousues maison.

nière très concrète, par l'intermédiaire de petits personnages hauts en couleurs.

■ Samedi 25 novembre, à 16 h 30, *Le Petit Bestiaire*. Gratuit.

devenez fan sur **facebook**

**www.facebook.com/CourrierPaysRetz**

■ **PORNIC**

**ASSOCIATION. Trois nouveaux membres au Club nautique**

Portée à la plus haute responsabilité du Club nautique de Pornic en novembre 2016, Sandrine Vallet a présidé, samedi 25 novembre, sa première assemblée générale annuelle, avec, à ses côtés, Sandrine Catherine et Angelina Ripoché, respectivement trésorière et secrétaire du

bureau issu du renouvellement de 2016.

Lors de cette assemblée générale, conduite avec la volonté de la nouvelle présidente de s'inscrire dans la poursuite des actions lancées par son prédécesseur Philippe Barouch, trois membres du club ont été

élus à son conseil d'administration : Céline Augereau-Le Bohec, Agnès Morantin et Guy Souavin.

■ **Prochain rendez-vous sportif du club : la coupe de Noël en régates habitable samedi 9 et dimanche 10 décembre.**



De gauche à droite, entourant la présidente Sandrine Vallet (assise) : Céline Augereau-Le Bohec, Agnès Morantin, Guy Souavin, Angelina Ripoché (secrétaire du bureau) et Sandrine Catherine (trésorière du bureau).

■ **Sports**

**Rugby U16 et U18 : XV de l'Estuaire/RCB - RCGG.** Samedi 9 décembre, 14 h et 15 h 30, complexe sportif les Sablons, rue des Terres Nobles (Ste Marie). Les cadets et juniors du rassemblement du XV de l'Estuaire (Trignac-Pornic) engagés respectivement en Teulière B et Philipponneau B seront opposés à leurs homologues du RAS La Baule - RCGG. Cette 7<sup>e</sup> journée de championnat se déroulera sur le terrain du club de Pornic. Gratuit. Contacts et réservations : 02 40 90 09 63, trignac.rc@wanadoo.fr

**Football-club Goélands sanmaritains.** Samedi 9, dimanche 10 décembre, stade de Sainte Marie, rue des Terres Nobles. FC Goélands Sanmaritains : samedi : les u8-u9 se déplacent à 10 h au Pellerin ; les u10-u11 se déplacent à 10 h à Paimboeuf ; les u12-u13 se déplacent à 14 h à Vieilleveigne ; les u14-u15 se déplacent à 14 h à Rezé ; les u18 se déplacent à 16 h à Paimboeuf. Dimanche, les seniors se déplacent à 13 h à Machecoul.

■ **Loisirs**

**Téléthon.** Baptêmes de plongée dans le cadre du Téléthon. Vendredi 8 décembre, 18 h à 20 h, piscine du Val Saint-Martin. A partir de 8 ans. Organisé par le club de plongée de la Couronnée. Prévoir un euro pour l'entrée à l'aquacentre. Tarifs : 5 €, reversés au téléthon.

**Fête des lumières.** Vendredi 8 décembre, 17 h 45, église Saint Gilles. Marche aux flambeaux à l'occasion de la fête de l'Immaculée Conception. La statue de la Vierge arrivera par bateau dans le vieux port de Pornic. Rendez-vous à l'église à 17 h 45 pour la distribution des cierges, la bénédiction des bannières puis départ de la marche. Vin chaud offert à l'arrivée. Contact : 02 40 82 01 43.

**Pornic foot.** Mémento sportif samedi 9, dimanche 10 décembre, centre sportif du Val Saint Martin. Samedi au Val Saint Martin, 18 h : U16 - GJ Campbon Launay. En déplacement : 16 h : FC Donges - U15B. 16 h : AC Basse Goulaine - U15A. 16 h : Bourgneuf - Entente U18. 18 h : FC La Chapelle des Marais - U18A. Dimanche au Val Saint Martin : 13 h, les seniors C accueillent le FC Retz 3. 15 h, les seniors A (DH) reçoivent Saint Jean de Monts. En déplacement : 9 h, les vétérans jouent à Saint Brévin et à 15 h, les seniors B jouent contre le FC Boscéen 2.

**Cours de fitness et danse.** Jusqu'au dimanche 10 juin. Pilates, gym douce, zumba, renforcement musculaire, zumba kids, street jazz, happy dance, boxe en musique, cours de chants pour enfants à partir de 6 ans. 1 seul abonnement pour un accès illimité aux 43 cours par semaine, du lundi au samedi. Nouveau programme de perte de poids en 90 jours. Tarif : 150 €. Contacts : 06 31 51 64 49, fantaisieprod44@gmail.com

**Téléthon.** Baptêmes en voitures anciennes sur le port. Opération solidarité samedi 9 décembre, 10 h à 13 h et 13 h à 16 h, quai l'Herminier. Proposés par Auto rétro Pornic. Exposition de voitures anciennes. Démonstrations de 1<sup>er</sup> secours par les pompiers. Contact et réservation : 06 63 99 38 44, 06 08 65 21 10, loubet.alma@orange.fr, http://autoretro-pornic.wixsite.com/autoretro-pornic

**Dessin, peinture.** Samedi 16 décembre, 9 h 30 à 16 h, ancien restaurant scolaire des Sablons, place de Verdun, Sainte Marie sur Mer. Thème du stage : découverte de la matière (sable, maroufflé, collages) avec de petits exercices ludiques. Payant. Contacts et réservations : 06 75 09 12 89, dumesnil.anne@free.fr

■ **LA PLAINE-SUR-MER**

**URBANISME. Intermarché souhaite s'agrandir**



Le gérant travaille sur la construction d'un nouveau magasin dont la surface de vente sera doublée par rapport à celle existante actuellement.

Le gérant de la moyenne surface Intermarché a contacté la commune : le magasin actuel nécessite une remise aux normes. L'entreprise souhaite également s'agrandir, modifier sa logistique et développer l'activité de drive.

Le gérant travaille sur un projet consistant en la destruction du magasin actuel et la construction d'un nouveau magasin dont la surface de vente sera doublée par rapport à celle existante actuellement. Cet acteur économique important emploie une vingtaine de salariés en basse saison et double ses effectifs à la haute saison. La construction du nouveau magasin se fera à côté de l'actuel, de manière à éviter toute période de ferme-

ture pendant les travaux. Il apparaît nécessaire d'agrandir la zone constructible UC afin de pouvoir recevoir la nouvelle construction. Cela représente une emprise d'environ 3 000 m<sup>2</sup> sur la zone agricole. Cette question a été discutée lors du dernier conseil municipal.

L'agrandissement de la zone urbaine à vocation commerciale nécessite une procédure de révision allégée du Plan local d'urbanisme. Le projet d'Intermarché, seule moyenne surface de la commune, représente un intérêt général pour la population : locaux rénovés et mieux adaptés, achalandage plus diversifié, développement du service drive.

Par ailleurs, la procédure de révision fait l'objet d'une concer-

tation, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, auprès des habitants, des associations locales et autres personnes concernées.

Il appartient au conseil municipal de définir les modalités de cette concertation : elles doivent permettre au public, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés, d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis réglementaires requis, ainsi que de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par la collectivité, puis d'une enquête publique auprès de la population.

À ce stade, il est envisagé une approbation de la révision après l'été 2018.

**SPECTACLE. West cat story pour les enfants**

Samedi 16 décembre, à 16 h, à la médiathèque Joseph Rousseau de La Plaine sur Mer, M. Mouch présente *West cat story*, un conte chanté. Une histoire de chiens et de chats qui se font la guerre dans le quartier, et ne supportent pas qu'un chien et un chat, Toto et Moustafa, se retrouvent autour d'un amour commun, celui de la musique. Récit sensible et sanglant sur l'acceptation de la différence malgré la pression des siens, l'appartenance supposée à un groupe. Rires et réflexions garantis !



■ **A partir de 5 ans.** Gratuit sur réservation, tél. 02 51 74 81 92.

Le Courrier du Pays de Retz J'aime **devenez fan sur facebook**  
 [www.facebook.com/CourrierPaysRetz](http://www.facebook.com/CourrierPaysRetz)



## La zone de la Musse pourrait être agrandie

**D**e nouvelles entreprises veulent s'installer dans la commune. Une réflexion sur l'agrandissement de la zone de la Musse sera menée cette année. « *Le cap de 4 500 habitants devrait être franchi cette année, les statistiques de l'INSEE permettront de mieux appréhender l'évolution de la commune* », dira le maire Michel Bahaud. C'est avec émotion que le maire a évoqué le Prix Aperçu 2017, reçu au mois de décembre. « *Ce prix avec mention spécial m'a beaucoup ému tant par les mots prononcés que par la mise en avant de notre commune* », a-t-il souligné. Concernant le développement du territoire, il sera procédé à une révision du PLU (plan local d'urbanisme) afin d'étendre à 3 000 m<sup>2</sup> le zonage UC de la zone commerciale où est implantée la moyenne sur-



Les tempêtes à répétition malmènent la digue du port en déplaçant des blocs de plus de 4 tonnes.

face actuelle (Inte-marché) afin de créer un drive. Est prévue également une réhabilitation du bâtiment 1 au pôle associatif de l'Ormelette. Une enveloppe de 100 000 euros sera inscrite pour

réparer la digue malmenée par les tempêtes. D'autre part, la demande des pêcheurs professionnels pour un ponton accessible à l'année n'est pas possible, mais sera étudiée ultérieurement.

## Le centre-ville, un atout majeur pour la commune

**La Plaine-sur-Mer** — La cérémonie des vœux du maire a attiré de nombreux Plainais, samedi. Le dynamisme de la commune a été mis en avant.

Après qu'Annie Fortineau, première adjointe, a dressé le bilan des actions de l'année écoulée, le maire, Michel Bahuaud annonçait les projets 2018. De nouveaux acteurs récemment installés dans la commune, deux instituts de beauté, un cabinet d'ostéopathie, une étude notariale et bientôt l'arrivée d'un opticien. La commune est confortée, cette dynamique encourage la municipalité, récompensée en 2017 par le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement pour la mise en valeur de la diversité et la qualité de réalisations exemplaires : îlot commercial, école, médiathèque, nouvelle implantation de l'office de tourisme dans l'ancienne cure.

### Habitat, réseaux, port

L'agrandissement de la zone de la Musse est au programme, tout comme celui de la Zac habitat. Un traité a été signé pour son extension, avec agrandissement d'Intermarché, un drive et un accès sécurisé.

Côté bâtiments, des travaux de rénovation thermique de la mairie sont prévus pour améliorer la performance énergétique. Le pôle social s'installera dans l'ancienne bibliothèque. Côté voirie et réseaux, une réhabilitation est prévue route de la Prée. Un budget d'environ 300 000 € sera

consacré aux réseaux d'eaux pluviales des boulevards Port Giraud et de l'Océan.

D'importants travaux d'enfouissement de lignes haute tension de 20 000 volts ont commencé, ils devraient améliorer la qualité de service, limiter les coupures lors des tempêtes. Des câblages de même type devraient être réalisés à la Saulzaie ainsi qu'un renforcement de réseau électrique basse tension, allée des Quatre-Vents et sur une portion du boulevard de la Tara, partie comprise entre Port Gravette, la rue de la Cormorane et place de Port Giraud.

La signalétique est actuellement à l'étude de la commission économique. Un diagnostic a été réalisé par un cabinet et la synthèse sera prochainement présentée aux acteurs économiques. Un coût non négligeable, qui devra sans doute être échelonné sur 2 ou 3 années.

Le Port de Gravette s'inscrit aussi dans les projets 2018. L'ancien ponton d'accostage est irréparable, il sera remplacé. La digue a beaucoup souffert des tempêtes répétitives, les désordres devraient être réparés au printemps. Il y a urgence à reprendre les blocs de cailloux, voire des blocs de 4 tonnes qui ont bougé.

Pour conclure, Michel Bahuaud a fait part de ses inquiétudes concer-



Une cérémonie annuelle que les Plainais attendent toujours. La salle était comble.

© Ouest France

nant les dotations. « **Nous investissons à hauteur de notre capacité d'autofinancement.** » Il est probable que la municipalité devrait légère-

ment augmenter la pression fiscale, « **pour ce choix de notre volonté : la qualité des services rendus à la population** ».



**MAIRIE**  
**DE LA PLAINE SUR MER**  
 Code Postal : 44770  
 Tél. : 02.40.21.50.14

Délibération n° II - 2 - 2018

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	21
Pouvoirs :	3
Votants :	24
Majorité absolue :	13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le lundi vingt-six février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le vingt février deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BAHUAUD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 février 2018  
 Date d'affichage de l'ordre du jour : 20 février 2018

Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,  
 Annie FORTINEAU, René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoints.  
 Josette LADEUILLE, Maryse MOINEREAU, Isabelle LERAY, Pierre-Louis GELY, Jacky VINET, Caroline GARNIER-RIALLAND, Olivier LERAY, Benoît PACAUD, Meggy DIAIS, Bruno MARCANDELLA, Jean-Claude PELATAN, Thérèse COUÉDEL, Jean GÉRARD, Germaine LEBRUN.

Etaient excusés

Jean-Pierre GUIHEUX qui a donné pouvoir à Patrick FEVRE, Ludovic LE GOFF, Stéphane ANDRE qui a donné pouvoir à Benoît PACAUD, Vanessa ANDRIET qui a donné pouvoir à Thérèse COUÉDEL.

Etaient absents

Catherine DAUVE, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Meggy DIAIS - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE  
NANTES, LE  
08 MARS 2018

### II - 2 - 2018 / REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU (PROJET MOYENNE SURFACE INTERMARCHÉ) : ARRET DU PROJET

*Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire présentant le projet de révision allégée n°1 du PLU, les conditions dans lesquelles il a été établi, et à quelle étape de la procédure il se situe,*

*Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-31, L153-34, L103-2, R153-3,*

*Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur approuvé le 16 décembre 2013,*

*Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 novembre 2017 prescrivant la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme, et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,*

*Vu le projet de la moyenne surface Intermarché (construction d'un nouveau magasin sur les parcelles section BO n°26-27-29, situées Boulevard des Nations Unies) qui va dans le sens du développement économique de l'activité, et considérant que ce projet nécessite l'extension de la zone UC du PLU sur environ 3500 m², réduisant d'autant l'espace agricole (zone A du PLU),*

*Considérant que la révision porte uniquement sur la réduction d'une zone agricole, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations du PADD du PLU, et que par conséquent, la procédure de révision allégée prévue à l'article L153-34 du Code de l'Urbanisme peut être employée,*

*Considérant que la concertation a été menée conformément aux modalités qui avaient été définies par le Conseil municipal, à savoir :*

- mise à disposition en mairie d'une note synthétique de présentation de la révision allégée du PLU ; mise en ligne de ce dossier sur le site Internet de la mairie
- publication dans l'Echo plainais de l'ouverture de la concertation et des lieux de consultation du dossier
- mise à disposition en mairie d'un registre permettant de consigner les observations du public

*Considérant qu'aucune observation n'a été formulée par le public durant la période de concertation,*

*Considérant que le projet de révision allégée du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux organismes qui en ont fait la demande,*

Après en avoir délibéré,  
 Le Conseil municipal,

Arrête, conformément à l'article L103-6 du Code de l'Urbanisme, le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Arrête, conformément à l'article L153-14 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Dit que la présente délibération, accompagnée du dossier de révision allégée, sera transmise au Préfet de Loire Atlantique.

Précise que le projet de révision allégée du PLU sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées (articles L153-16, L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme), à savoir :

- au président du Conseil régional des Pays de Loire
- au président du Conseil départemental de Loire Atlantique
- à l'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du schéma de cohérence territoriale du Pays de Retz
- au président de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz (compétent en matière de Programme Local de l'Habitat)
- aux représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers, et de la Chambre d'Agriculture (la Chambre d'Agriculture est également consulté conformément à l'article R153-6 dans la mesure où la révision entraîne une réduction des espaces agricoles)
- au président de la Section Régionale de Conchyliculture
- à l'autorité compétente en matière d'organisation de transports urbains
- aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui en ont fait la demande (article L153-17 du Code de l'Urbanisme)
- à l'autorité compétente en matière d'environnement (DREAL) (article R104-9 du Code de l'Urbanisme)

Rappelle que, conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Rappelle que ledit projet sera soumis à enquête publique conformément au Code de l'Environnement.

Indique que le dossier de révision allégée du PLU sera tenu à la disposition du public d'ici le déroulement de l'enquête publique.

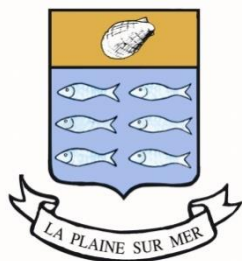
**Adopté à l'unanimité**

Signé,  
Le Maire,  
Michel BAHUAUD



REÇU EN Mairie  
N° 153-16

08 MAI 2018



**COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

-----  
**ARRETE D'OUVERTURE ET D'ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE  
RELATIVE A LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

-----  
**Urba n° 2/2018**

**Le Maire de la Commune de La PLAINE SURMER,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-31, L 153-34 et L 153-19, R 153-1 et suivants ;  
**VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 à L 123-18, et R 123-1 à R 123-27 ;  
**VU** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur approuvé le 16 décembre 2013, modifié le 20 novembre 2017 ;  
**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 20 novembre 2017 prescrivant la révision allégée n°1 du PLU, et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;  
**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 26 février 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLU ;  
**VU** l'avis des personnes publiques associées, ainsi que l'examen conjoint du projet par les personnes publiques associées intervenu en mairie de la Plaine sur Mer le 16 avril 2018,  
**CONSIDERANT** que le projet est soumis à enquête publique conformément à l'article L 153-19 du Code de l'Urbanisme ;  
**VU** l'ordonnance du 10 avril 2018 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes désignant Monsieur Pierre BACHELLERIE, commissaire de la Marine nationale retraité, en qualité de commissaire enquêteur ;  
**VU** la concertation menée avec le commissaire enquêteur pour l'organisation de l'enquête publique ;  
**VU** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique, établi conformément aux articles R153-8 du Code de l'Urbanisme et R 123-8 du Code de l'Environnement ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUETE**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de **révision allégée n°1 du PLU**. Cette révision a pour objet de permettre l'extension modérée de la zone commerciale UC située le long du boulevard des Nations Unies, sur laquelle est implantée la seule moyenne surface commerciale du territoire communal.

Cette procédure d'évolution du PLU correspond à une procédure de révision dite « allégée » (article L 153-34 du Code de l'Urbanisme) ; elle est nécessaire dans la mesure où l'extension de la zone commerciale constructible (zone UC) est envisagée sur une terre agricole (zone A).

Les modifications qui seront apportées au PLU seront reportées sur le plan de zonage, ainsi que sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

**ARTICLE 2 : AUTORITE RESPONSABLE DU PROJET**

Monsieur le Maire de La Plaine sur Mer est l'autorité responsable du projet. Pendant la durée de l'enquête, les demandes d'informations relatives à ce projet peuvent être adressées à Monsieur le Maire, Mairie de la Plaine sur Mer, Place du Fort, 44770 La Plaine sur Mer, tél. 02 40 21 50 14, e-mail : mairie.laplainesurmer@wanadoo.fr.

**ARTICLE 3 : DATES DE L'ENQUETE**

L'enquête publique se déroulera : **du lundi 02 juillet (09h00) au vendredi 03 août 2018 (16h30) inclus**, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est la mairie de La Plaine sur Mer située Place du Fort Gentil (44770).

-----  
Urba n°2/2018

#### **ARTICLE 4 : COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Monsieur Pierre BACHELLERIE, commissaire de la Marine nationale retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Nantes.

#### **ARTICLE 5 : CONSULTATION DU DOSSIER**

Les pièces du dossier d'enquête, comprenant :

- le projet de révision allégée n°1 du PLU
- l'évaluation environnementale du projet et son résumé non technique
- l'avis des Personnes Publiques Associées
- l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- le bilan de la concertation
- les pièces administratives (délibérations, arrêté, avis,...)
- ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur,

seront tenues à la disposition du public en mairie (par voie papier et sur un poste informatique), pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- les lundis et mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- les samedis de 10h à 12h

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.laplainesurmer.fr/>, rubrique Vie Pratique > Urbanisme.

Conformément à l'article L123-11 du Code de l'Environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès de la mairie de la Plaine sur Mer.

#### **ARTICLE 6 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la salle des Ajoncs de la mairie de la Plaine sur Mer aux dates suivantes :

- **Lundi 02 juillet, de 09h00 à 12h00**
- **Jeudi 19 juillet, de 09h00 à 12h00**
- **Vendredi 3 août, de 13h30 à 16h30**

#### **ARTICLE 7 : DEPÔT DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête déposé en mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de la Plaine sur Mer, Place du Fort Gentil, 44770 LA PLAINE SUR MER
- soit en les adressant par courriel à l'adresse suivante :  
**enquetepublique.laplainesurmer@orange.fr**

L'ensemble des observations et propositions, y compris celles transmises de façon dématérialisée, pourront être consultées pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.laplainesurmer.fr/>, rubrique Vie Pratique > Urbanisme.

#### **ARTICLE 8 : CLÔTURE DE L'ENQUETE**

Au terme de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Après la clôture de l'enquête, et sous huitaine, le commissaire enquêteur remettra au Maire de la commune (ou à son représentant), le procès-verbal de synthèse des observations du public, en l'invitant à produire ses observations éventuelles dans un délai de 15 jours.

## ARTICLE 9 : RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera au Maire son rapport d'enquête et ses conclusions motivées (copie sera adressée au Préfet de Loire-Atlantique et au Président du Tribunal Administratif de Nantes).

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.laplainesurmer.fr/>, rubrique Vie Pratique > Urbanisme.

## ARTICLE 10 : APPROBATION DU PROJET

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil municipal.

## ARTICLE 11 : AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département : OUEST FRANCE et PRESSE OCEAN.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête, pour la seconde insertion.

Cet avis sera affiché en mairie, sur le site du projet (Boulevard des Nations Unies), dans le centre-bourg rond-point du Fort Gentil et sur le site internet de la Mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

## ARTICLE 12 : EXECUTION DU PRESENT ARRETE

Monsieur le Maire de la Plaine sur Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame le Préfet de Loire-Atlantique, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nantes et Monsieur Pierre BACHELLERIE, commissaire enquêteur.

Fait à La Plaine sur Mer  
Le 11 juin 2018  
Le Maire  
Michel BAHUAUD

### Le Maire :

- **CERTIFIE** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- **INFORME** que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel BAHUAUD'.

Michel BAHUAUD



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 11 juin 2018, Monsieur le Maire de La Plaine sur Mer a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Cette révision a pour objet de permettre l'**extension modérée de la zone commerciale UC** située le long du boulevard des Nations Unies, sur laquelle est implantée la seule moyenne surface du territoire communal.

L'enquête publique se tiendra pendant 33 jours consécutifs du :

**du lundi 02 juillet 2018 (09h00) au vendredi 3 août 2018 (16h30)**

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête seront accessibles en mairie (Place du Fort Gentil, 44770 LA PLAINE SUR MER) pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 / lundi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 / samedi de 10h à 12h). Le dossier d'enquête sera également consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture), ainsi que sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.laplainesurmer.fr/>, rubrique Vie Pratique > Urbanisme.

Monsieur Pierre BACHELLERIE, commissaire de la Marine nationale retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Nantes.

Ce dernier se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la salle des Ajoncs de la mairie, aux dates suivantes :

- **Lundi 02 juillet, de 09h00 à 12h00**
- **Jeudi 19 juillet, de 09h00 à 12h00**
- **Vendredi 3 août, de 13h30 à 16h30**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consulter le dossier et transmettre ses observations :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête disponible en mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique : Mairie de La Plaine sur Mer, Place du Fort Gentil, 44770 LA PLAINE SUR MER
- soit en les adressant par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique.laplainesurmer@orange.fr](mailto:enquetepublique.laplainesurmer@orange.fr)

La révision allégée n°1 du PLU est soumise à évaluation environnementale. L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) est joint au dossier d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie ainsi que sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.laplainesurmer.fr/>, rubrique Vie Pratique > Urbanisme.

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil municipal.

Monsieur le Maire de La Plaine sur Mer est l'autorité responsable du projet. Pendant la durée de l'enquête, les demandes d'informations relatives à ce projet peuvent être adressées à Monsieur le Maire, Mairie de la Plaine sur Mer, Place du Fort, 44770 La Plaine sur Mer, tél. 02 40 21 50 14, e-mail : [mairie.laplainesurmer@wanadoo.fr](mailto:mairie.laplainesurmer@wanadoo.fr).

Le Maire  
M. Michel BAHUAUD







## Guémené-Penfao

Logements extérieurs

Le promoteur : commune de Guémené-Penfao, mairie, 22, rue de l'Hôtel-de-Ville, guemenepenfao.fr

Logements extérieurs et de châssis de toit.

Le promoteur propose une offre pour un lot ou les deux lots en PVC (39 à 61 ouvertures).

Le projet est le plus avantageuse appréciée en matière de la consultation, du 11 juillet 2018 à 12 heures.

Le projet Hallien, 44160 Pont-Château. Traiter le dernier délai.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

## Logements collectifs

Le promoteur : commune de Guémené-Penfao, mairie, 22, rue de l'Hôtel-de-Ville, guemenepenfao.fr

Le projet est le plus avantageuse appréciée en matière de la consultation, du 11 juillet 2018 à 12 heures.

Le projet Hallien, 44160 Pont-Château. Traiter le dernier délai.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

Le projet sur le profil d'acheteur et les offres peuvent également être déposés sur le site MPS (Marché Public Simplifié), ou sur le site de la mairie.

## Avis administratifs

Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE  
Direction de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau des procédures  
environnementales et foncières

**Commune de SAINT-PÈRE-EN-RETZ**  
**Projet de réaménagement  
de l'îlot de la place de l'Église  
sur le territoire de la commune  
de Saint-Père-en-Retz**

### AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Par arrêté préfectoral du 31 mai 2018 sont prescrites, en mairie de Saint-Père-en-Retz, pendant seize jours consécutifs, du jeudi 28 juin 2018 au vendredi 13 juillet 2018 inclus, les enquêtes administratives suivantes :

1° : enquête portant sur l'utilité publique du projet de réaménagement de l'îlot de la place de l'Église,  
2° : enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir par voie d'expropriation et d'identifier, de façon précise, les propriétaires et autres titulaires de droits concernés par l'opération envisagée.

M. Daniel Devaux, consultant indépendant, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée des enquêtes, les dossiers d'enquêtes (DUP et parcellaire) seront déposés en mairie de Saint-Père-en-Retz (hôtel de ville, place de la Mairie, BP 2010, 44320 Saint-Père-en-Retz), où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Le public pourra formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie de Saint-Père-en-Retz. En ce qui concerne l'enquête parcellaire, elles pourront, en outre, être adressées, par écrit, au maire, qui les annexera au registre.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Saint-Père-en-Retz, les jours et heures suivants :

- jeudi 28 juin 2018, de 14 h 00 à 17 h 00,  
- mardi 3 juillet 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,  
- samedi 7 juillet 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,  
- vendredi 13 juillet 2018, de 14 h 00 à 17 h 00.

Le commissaire enquêteur devra donner son avis dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes.

Une copie du rapport, dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions sur l'utilité publique du projet, sera déposée en mairie de Saint-Père-en-Retz, ainsi qu'à la préfecture de la Loire-Atlantique pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public.

Les personnes intéressées pourront par ailleurs en obtenir communication en s'adressant à la préfète de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau des procédures environnementales et foncières) dans les conditions prévues au titre Ier de la loi du 17 juillet 1978.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application :

- des articles L.311-1 à L.311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui disposent : «En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont

**Commune de LA PLAINE-SUR-MER**  
**Révision allégée n° 1  
du Plan local d'urbanisme**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 11 juin 2018, M. le Maire de La Plaine-sur-Mer a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme. Cette révision a pour objet de permettre l'extension modérée de la zone commerciale UC située le long du boulevard des Nations-Unies, sur laquelle est implantée la seule moyenne surface du territoire communal.

L'enquête publique se tiendra pendant 33 jours consécutifs du lundi 2 juillet 2018 (9 h 00) au vendredi 3 août 2018 (16 h 30).

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête seront accessibles en mairie (place du Fort-Gentil, 44770 La Plaine-sur-Mer) pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mardi, jeudi, vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, lundi et mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30, samedi de 10 h 00 à 12 h 00).

Le dossier d'enquête sera également consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture), ainsi que sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.laplainesurmer.fr/> rubrique vie pratique, urbanisme.

M. Pierre Bachellerie, commissaire de la mairie nationale retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nantes.

Ce dernier se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la salle des Ajoncs de la mairie, aux dates suivantes :

- lundi 2 juillet, de 9 h 00 à 12 h 00,  
- jeudi 19 juillet, de 9 h 00 à 12 h 00,  
- vendredi 3 août, de 13 h 30 à 16 h 30.  
Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consulter le dossier et transmettre ses observations :  
- soit en les consignnant sur le registre d'enquête disponible en mairie,  
- soit en les adressant par courrier à l'attention de M. le Commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique : mairie de La Plaine-sur-Mer, place du Fort-Gentil, 44770 La Plaine-sur-Mer,  
- soit en les adressant par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique.laplainesurmer@orange.fr](mailto:enquetepublique.laplainesurmer@orange.fr)

La révision allégée n° 1 du PLU est soumise à évaluation environnementale. L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) est joint au dossier d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie ainsi que sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.laplainesurmer.fr/> rubrique vie pratique, urbanisme.

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

M. le Maire de La Plaine-sur-Mer est l'autorité responsable du projet. Pendant la durée de l'enquête, les demandes d'informations relatives à ce projet peuvent être adressées à M. le Maire, mairie de La Plaine-sur-Mer, place du Fort, 44770 La Plaine-sur-Mer. Tél. 02 40 21 50 14.

E-mail : [mairie.laplainesurmer@wanadoo.fr](mailto:mairie.laplainesurmer@wanadoo.fr)

Le Maire  
M. Michel BAHUAUD.

## Vie des sociétés

**CESSION DE FONDS  
DE COMMERCE**

Suivant acte SSP à Laval, du 30 mai 2018, enregistré le 8 juin 2018 à Nantes sous le dossier 2018 46447 référence 2018 A 07013, la société Actual Ancenis, SNC au capital de 125 000 euros, dont le siège social est 11, rue Émile-Braul à Laval (53000), immatriculée sous le numéro 819 433 194 RCS Laval, a cédé à la société SRAE OU, SNC au capital de 2 433 600 euros, dont le siège est 11, rue Émile-Braul à Laval (53000), immatriculée sous le numéro 811 316 710 RCS Laval, un fonds de commerce d'agence de travail temporaire sis 202, rue Barème, 44150 Ancenis avec entrée en jouissance au 1er juillet 2018.

Cette vente a été consentie au prix de 125 137,56 euros dont 5 000 euros au titre des éléments corporels et 120 137,56 euros au titre des éléments incorporels. Pour la validité des oppositions domicile est élu à l'adresse du fonds objet des présentes, pour la réception des oppositions domicile est élu chez l'acquéreur SRAE OU, 11, rue Émile-Braul, 53000 Laval.

**CESSION  
FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte SSP à Laval, du 30 mai 2018, enregistré le 8 juin 2018 à Nantes sous le dossier 2018 46384 référence 2018 A 07009, la société Actual Nantes Vernes 2, SNC au capital de 125 000 euros, dont le siège social est 11, rue Émile-Braul à Laval (53000), immatriculée sous le numéro 815 257 308 RCS Laval, a cédé à la société SRAE OU, SNC au capital de 2 433 600 euros, dont le siège est 11, rue Émile-Braul à Laval (53000), immatriculée sous le numéro 811 316 710 RCS Laval, un fonds de commerce d'agence de travail temporaire sis 159, boulevard Jules-Verne, 44300 Nantes avec entrée en jouissance au 1er juillet 2018.

Cette vente a été consentie au prix de 189 570,07 euros dont 5 000 euros au titre des éléments corporels et 184 570,07 euros au titre des éléments incorporels. Pour la validité des oppositions domicile est élu à l'adresse du fonds objet des présentes, pour la réception des oppositions domicile est élu chez l'acquéreur SRAE OU, 11, rue Émile-Braul, 53000 Laval.

### Société

## Après le divorce, il faut rester correct

Après une séparation ou un divorce, le parent qui ne se conduit pas correctement vis-à-vis de l'autre peut se voir priver de la garde de l'enfant.

La Cour de cassation juge ainsi en invoquant "l'intérêt supérieur de l'enfant". Pour décider des modalités d'exercice de l'autorité parentale, dit-elle, "le juge prend en considération notamment l'aptitude de chacun des parents à assumer ses devoirs et à respecter les droits de l'autre".

Et ne pas respecter les droits de l'autre parent est contraire à l'intérêt de l'enfant surtout si cela aboutit à une rupture des liens entre eux.

(Cass. Civ 1, 29.11.2017, E 17-24.015).

**MARCHÉS  
PUBLICS :  
AUTANT DE  
PLATEFORMES QUE  
D'ACHETEURS !!**



L'ASSOCIATION DES MARCHÉS PUBLICS

### Suite des Obsèques

#### SAINT-HILAIRE-DES-LOGES

Catherine et Didier Chour,  
Mado et Jean-Jacques Durand,  
François et Patricia Fallourd,  
Béatrice et Thierry Baraud,  
ses enfants,  
ses petits-enfants,  
arrière-petits-enfants  
et toute la famille vous font part du  
déces de

#### Monsieur Henri FALLOURD

survenu le 30 juin 2018, à l'âge de  
83 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée  
**mardi 3 juillet 2018, à 14 h 30, en  
l'église de Saint-Hilaire-des-Lo-**  
**ges.**

M. Fallourd repose à l'EHPAD de  
Saint-Hilaire-des-Loges.  
La famille remercie l'ensemble du  
personnel La Moulinotte de Saint-Hi-  
laire-des-Loges pour son profession-  
nalisme.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de  
remerciements.

**PF Veyraud, Coulonges-sur-l'Autize,  
05 49 06 00 65.**

#### CHOLET (LE PUY SAINT BONNET)

#### SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE

Ses sœurs et beaux-frères,  
ses neveux et nièces ainsi que  
ses amis ont la tristesse de vous faire  
part du déces de

#### Madame Denise MENARD

née DAUTELLE

survenu le 30 juin 2018, à l'âge de  
87 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée  
**lundi 2 juillet 2018, à 15 heures, en  
l'église du Puy Saint Bonnet.**

La famille remercie l'ensemble du  
personnel de l'EHPAD la Sagesse à  
Saint-Laurent-sur-Sèvre pour son  
dévouement et sa gentillesse.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de  
remerciements.

Condoléances sur [www.pompes-funebres-bienne-gourdon.fr](http://www.pompes-funebres-bienne-gourdon.fr)

**PF-Bienne Gourdon,  
Mortagne-sur-Sèvre 02 51 65 23 98.**

La parution des avis  
d'obsèques est prioritaire

Celles des remerciements  
peut se trouver décalée

# Presse Océan

"Société d'édition de la Résistance et de la Presse de l'Ouest"

**Société anonyme**  
Siège social : 15 rue Deshoulières, 44000 Nantes  
Commission paritaire n° 0420 C 86411  
N° ISSN : 1144-3596

Date de dépôt légal : à parution  
**Président-Directeur général** : M. Matthieu FUCHS  
**Directeur de la publication** : M. Matthieu FUCHS  
**Directeur général délégué** : M. Marc DEJEAN  
**Redacteur en chef** : M. Jérôme CLAUZE

**Principaux actionnaires** : Société des Publications du Courrier de l'Ouest, filiale de la société civile SIPA contrôle par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste présidée par Jacques DUQUESNE.  
**Conseil d'administration** : MM. J.-P. BRUNEL, M. FUCHS, F. GAUJAND, J.-C. KLING, Ph. TOULEMONDE, SIPA représentée par M. L. ECHELAND.  
**Rédaction** : 15 rue Deshoulières - Tél. 02 40 44 24 00 - Fax : 02 40 44 24 40  
**Service clients** : 10, rue du Brel - 35051 Rennes cedex 9  
Tél. 02 40 44 24 24 (hors d'un appel local)  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30

#### Publicité :

**Extra-locale :**  
3665AS : 101, Bd Muret 75771 Paris cedex 16 Tél. 01 80 48 93 66  
Site Internet : [www.366.fr](http://www.366.fr)

**Annexes régionales et locales** : Précom - direction générale :  
16 avenue Henri Fréville, 35200 Rennes Tél. 02 99 26 45 45  
**Adresse des bureaux Précom** : Nantes : 18 av. Jacques Cartier BP 70109  
44817 Saint-Herblain Cedex - Tél. 02 40 38 47 47  
Saint-Nazaire : 105 av. de la République BP 92  
44602 Saint-Nazaire - Tél. 02 40 22 32 00

**Site Internet** : [www.premcom.fr](http://www.premcom.fr)

**Composition** : "S.E.R.P.O." 15 rue Deshoulières, 44000 Nantes  
Impression "S.I.G.L." n° 2 cart. d'activités de Tournbridge, 44181 La Chevrolière  
Impression sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni  
à partir de 75 à 100 % de fibres recyclées. Une part de ce papier fourni par l'INA sous  
le n° F137/001 est porteur de l'écolabel européen. Entropikisation : 0,010 kg/Yonne.  
Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

Toute reproduction ou utilisation, même partielle, d'un article (texte, photo, graphique...) de Presse-Océan faite par  
quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite du journal, est strictement interdite.



Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc.) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site [www.mediatex.fr](http://www.mediatex.fr)

Pour faire paraître une annonce légale :  
**Mediatex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mm)  
e-mail : [annonces.legales@mediatex.fr](mailto:annonces.legales@mediatex.fr)  
Internet : [www.mediatex.fr](http://www.mediatex.fr)

Par arrêté préfectoral du 31 mai 2018, M. le Maire de la Plaine-sur-Mer a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la révision alléguée n°1 du Plan local d'urbanisme. Cette révision a pour objet de permettre l'extension modérée de la zone commerciale UC

#### Commune de LA PLAINE-SUR-MER Révision alléguée n° 1 du Plan local d'urbanisme AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 11 juin 2018, M. le Maire de La Plaine-sur-Mer a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la révision alléguée n°1 du Plan local d'urbanisme. Cette révision a pour objet de permettre l'extension modérée de la zone commerciale UC

### Avis administratifs

Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE  
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières  
Commune de SAINT-PÈRE-EN-REIZ

#### Projet de réaménagement de l'hor de la place de l'église sur le territoire de la commune de Saint-Père-en-Reiz AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Par arrêté préfectoral du 31 mai 2018 sont prescrites, en mairie de Saint-Père-en-Reiz, pendant seize jours consécutifs, du jeudi 28 juin 2018 au vendredi 13 juillet 2018 (inclus, les enquêtes administratives suivantes :

1° : enquête portant sur l'utilité publique du projet de réaménagement de l'hor de la place de l'église.  
2° : enquête parcelaire en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir par voie d'expropriation et d'identifier, de façon précise, les propriétés et autres titulaires de droits concourant à l'opération envisagée.  
M. Daniel Deveaux, consultant indépendant, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée des enquêtes, les dossiers d'enquêtes (DUP et parcelaire) seront déposés en mairie de Saint-Père-en-Reiz (hôtel de ville, place de la Mairie, BP 2010, 44320 Saint-Père-en-Reiz), où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services.  
Le public pourra formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie de Saint-Père-en-Reiz.  
En ce qui concerne l'enquête parcelaire, elles pourront, en outre, être adressées, par écrit, au maire, qui les annexera au registre.  
Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Saint-Père-en-Reiz, les jours et heures suivants :

- jeudi 28 juin 2018, de 14 h 00 à 17 h 00,  
- mardi 3 juillet 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,  
- samedi 7 juillet 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,  
- vendredi 13 juillet 2018, de 14 h 00 à 17 h 00.

Le commissaire enquêteur devra donner son avis dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes.

Une copie du rapport, dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions sur l'utilité publique du projet, sera déposée en mairie de Saint-Père-en-Reiz, ainsi qu'à la préfecture de la Loire-Atlantique pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public.

Les personnes intéressées pourront par ailleurs en obtenir communication en s'adressant à la préfecture de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau des procédures environnementales et foncières) dans les conditions prévues au titre Ier de la loi du 17 juillet 1978.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application :  
- des articles L.311-1 à L.311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui disposent : «En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.  
Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits demphtycose, d'habitation ou d'usage qui peuvent réclamer des servitudes.  
Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité».

de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui dispose : «La notification prévue à l'article L.311-1 est faite conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article R.311-30. Elle précise que le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits demphtycose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes».

### Statut juridique du chef d'entreprise Quelques aspects du statut juridique du couple entrepreneur-entreprise

La réflexion sur le statut juridique du couple entrepreneur-entreprise est souvent occultée par la recherche d'un statut fiscal ou social le plus favorable possible au chef d'entreprise.  
Pourtant les enjeux sont considérables et l'absence de réflexion en ce domaine est à l'origine de défailances ou de disparitions d'entreprise.

Il faut dépasser le débat sur le choix d'une structure juridique pour l'entreprise, destinée à assurer une protection de l'entrepreneur contre les risques d'expropriation. Le choix d'une structure juridique pour l'entreprise doit aussi éviter que l'expropriation ne soit menacée par les aléas de la vie privée de l'entrepreneur. Cette précaution doit s'accompagner du choix pour le chef d'entreprise d'un statut personnel approprié.

Le Maire  
M. Michel BAHUAUD.

Associations, maires,  
organisations de spectateurs...  
Le bon tuyau  
pour annoncer

**Vos événements !**  
Une réunion, un spectacle, une manifestation à annoncer ? Pour paraître dans Presse-Océan et Mediatex.com : contactez vos filiales sur [www.infolocale.fr](http://www.infolocale.fr)

[www.infolocale.fr](http://www.infolocale.fr)

[www.infolocale.fr](http://www.infolocale.fr)